

## AIDE AU TRANSPORT POUR LES SEJOURS ALZHEIMER OU MALADIES APPARENTEES

Nom et Prénom de l'Ouvrant Droit ou de l'Ayant-Droit :

Adresse : .....

NIA : ..... SLVie : .....

Nom et Prénom de l'accompagnant :

### À COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

Lieu et adresse du séjour :

Thème du séjour :

Dates du séjour :

Adresse de départ :

**OBLIGATOIRE** : Justificatif d'adhésion à l'Association France Alzheimer.

### Pièces justificatives

RIB

Titre de transport (train ou avion)

Tickets de péage.

Itinéraire Mapy le plus court

### PARTIE RÉSERVÉE À LA CMCAS

Date, tampon et visa de la CMCAS

Montant à régler à l'agent.....€

Signature de la Présidente



## AIDE AU TRANSPORT POUR LES SEJOURS ALZHEIMER OU MALADIES APPARENTEES

### NOUVELLE AIDE

#### Conditions d'attribution de l'aide au transport pour les séjours Alzheimer ou maladies apparentées de la CMCAS Basse Normandie :

Afin de favoriser les séjours pour les malades et / ou leurs aidants la CMCAS a voté une aide au transport pour participer aux séjours organisés par l'association France Alzheimer quel que soit le centre choisi.

- **Population concernée :**

Tout AD / OD adhérent à l'association France Alzheimer.

- **Séjours concernés :**

Cette aide s'applique à tout séjour à thème, détente ou solo proposé par l'association France Alzheimer.

- **Montant de l'aide :**

L'aide est plafonnée à 250,00 euros par an et pourra être échelonnée sur l'année. Elle n'est pas soumise à coefficient social

- **Justificatifs**

Présentation de la carte d'adhérent à l'association France Alzheimer

Prise en charge des frais générés par le transport pour l'accompagnant : billet de train, d'avion ou frais kilométriques (0,35€ le km) plus péage, le remboursement sera calculé sur la base du trajet le plus court.

#### Validation :

Complétez l'imprimé (au verso) en joignant un RIB et les justificatifs demandés. Adressez obligatoirement cet imprimé à votre CMCAS ou à votre SLVie pour validation.

#### Le règlement :

Il est effectué par virement bancaire.